



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070432

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

***Installation Classée pour la protection de l'environnement.
Demande d'autorisation d'exploiter un pôle commercial Les
Comptoirs du Lac à Bordeaux. Avis***

M. Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société APSYS projette la création d'un pôle commercial à Bordeaux Nord sur un terrain à ce jour en friche, enclavé entre la rocade et le boulevard Aliénor d'Aquitaine.

Cet ensemble commercial regroupera des surfaces de vente de toutes tailles du secteur de l'équipement de la maison et de la personne, auxquelles seront associés des commerces de service et de restauration.

L'ensemble représentera une surface de vente de 45 000 m².

Le stationnement sera organisé par un parking semi enterré de 2 000 places et un parking aérien de 1 000 places sur 5 niveaux.

Ce projet, outre les procédures de permis de construire et d'autorisation d'ouverture au public, relève également d'une autorisation préalable au titre de la réglementation des installations classées pour les installations de réfrigération et de compression et de la loi sur l'eau pour la construction de plus de 10 000 m² dans le lit majeur de la Garonne.

Par ailleurs, la construction d'un bâtiment à usage commercial de cette surface doit faire l'objet préalablement d'une étude d'impact environnemental soumise à enquête publique.

Les dispositions précédentes ont conduit à l'organisation de deux enquêtes publiques conjointes sur le présent projet, organisées du 14 mai au 15 juin 2007 à l'Hôtel de Ville et à la Mairie de quartier de Bacalan (dossiers installation classée et dossiers permis de construire).

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande des installations classées.

L'examen des dossiers d'étude d'impact et d'étude de danger ne soulève pas d'observation particulière.

Le bâtiment est sur une partie non inondable. Il s'agit d'un Etablissement Recevant du Public de 1^{ère} catégorie soumis à des prescriptions de sécurité incendie renforcées.

Les équipements de climatisation sont de type à sec excluant les risques légionelles.

Le parking souterrain est équipé d'une détection CO associée aux équipements de ventilation.

Il s'agit d'un établissement uniquement commercial qui ne devrait pas générer en lui-même de nuisances ou risques spécifiques, compte tenu des activités prévues et de la zone d'implantation.

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir émettre un AVIS FAVORABLE au projet présenté au titre de la réglementation des installations classées.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alexis BANAYAN